Droits et devoirs lors d'une visite de l'inspection sociale





 3 h
 € 75,00 €

Public

Responsables ressources humaines

Personnel des services RH

Consultants indépendants dans le domaine des RH

Comptables, experts comptables

Objectifs

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'anticiper et de gérer une visite de l'inspection sociale

Introduction: L'institution « inspection sociale »

Inspections non annoncées

Inspections annoncées

Le pouvoir et les limites de l'inspection

Oue faire en cas d'infraction?

Check list des points à vérifier

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** 75,00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
 - Q Liège
 - > Le 28 novembre 2025 de 14h à 17h
- Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation (https://www.formation-continue.be/aides-la-formation/fonds-sectoriels-de-formation)

- Reconnaissance
 - Agréée ITAA

Droits et devoirs lors d'une visite de l'inspection sociale - Le vendredi 28/11/25, Liège

Renseignements

04/229.84.20



Dates de formation Le vendredi 28/11/25

> Horaire de 14h à 17h

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve @centreif apme.be

04/229.84.20

Formateur

Laure PAPART, avocate au barreau de Liège